

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 155 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances la loi du 30 janvier 1941 relative à la procédure douanière dans les colonies des premier et deuxième groupes.

n° 155

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 mars 1941

Numéro JO
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro
31 mars 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1811, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle n° 1305 D. E. du 16 février 1911 du Secrétaire d'Etat aux colonies (Direction des Affaires économiques).

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er—Est promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances la loi du 31 janvier 1911 relative à la procédure douanière dans les colonies des premier et deuxième groupes.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.